

Informations de base	
<b>2019/2863(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Certaines catégories d'animaux et de biens exemptées des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, des contrôles spécifiques des bagages personnels des passagers et de petits envois de biens expédiés à des personnes physiques, qui ne sont pas destinés à être mis sur le marché	
Complétant <a href="#">2013/0140(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	
6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/10/2019	Publication du document de base non-légal	<a href="#">C(2019)07006</a>	
10/10/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
23/10/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/10/2019	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
18/12/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		